

Le 4 juin 2018

**Province de Québec
Ville de Rimouski**

Le **LUNDI** quatre juin deux mille dix-huit, à une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Rimouski tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville à 20 h, sont présents :

Mesdames les conseillères Jennifer Murray, Cécilia Michaud et Virginie Proulx, messieurs les conseillers Sébastien Bolduc, Jacques Lévesque, Jocelyn Pelletier, Karol Francis, Simon St-Pierre et Dave Dumas formant quorum sous la présidence de Son Honneur le maire, monsieur Marc Parent.

Monsieur Guy Dionne, directeur général adjoint, mesdames Monique Sénéchal, greffière, Anne Barrette, directrice du Service urbanisme, permis et inspection et monsieur Sylvain St-Pierre, directeur des ressources financières et trésorier, sont également présents.

À la demande du maire, le conseil municipal observe un moment de réflexion avant le début de la séance.

2018-06-485

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Cécilia Michaud, appuyé par la conseillère Jennifer Murray et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que soumis, sujet à l'ajout des points 17.18 à 17.21.

2018-06-486

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

La greffière s'étant conformée aux dispositions de l'article 333 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ c. C-19) est dispensée de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 22 mai 2018, à 20 h 02.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jocelyn Pelletier, appuyé par le conseiller Sébastien Bolduc et résolu à l'unanimité d'approuver dans ses forme et teneur le procès-verbal de la séance mentionnée au paragraphe précédent, ledit procès-verbal étant signé par le maire suppléant et contresigné par la greffière.

DOSSIER(S) DE LA MAIRIE ET DU CONSEIL MUNICIPAL

2018-06-487

CONDOLÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL - MADAME MICHELINE DESSUREAULT

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Virginie Proulx, appuyé par le conseiller Jacques Lévesque et résolu à l'unanimité d'offrir les condoléances du conseil municipal à madame Micheline Dessureault, secrétaire au Service des travaux

publics ainsi qu'aux membres de sa famille, suite au décès de son père, monsieur Guy Dufour.

2018-06-488

CONDOLÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL - MONSIEUR MICHEL GAGNÉ

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Sébastien Bolduc, appuyé par le conseiller Karol Francis et résolu à l'unanimité d'offrir les condoléances du conseil municipal à monsieur Michel Gagné, préposé aux parcomètres et à l'entretien des travaux publics ainsi qu'aux membres de sa famille, suite au décès de son père, monsieur Jean-Paul Gagné.

2018-06-489

PARTICIPATION - CHAMBRE DE COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE RIMOUSKI-NEIGETTE - CONFÉRENCE « UN PLAN ÉCONOMIQUE DE QUÉBEC 2018-2019 »

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jocelyn Pelletier, appuyé par le conseiller Sébastien Bolduc et résolu à l'unanimité d'entériner la participation de madame Cécilia Michaud à la conférence du plan économique de Québec 2018-2019 de la Chambre de commerce et de l'industrie Rimouski-Neigette, tenue le 17 mai 2018, et défrayer les frais inhérents de sa participation à ladite activité.

2018-06-490

RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION - CENTRE DE MISE EN VALEUR DES OPÉRATIONS DIGNITÉ

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Virginie Proulx, appuyé par le conseiller Dave Dumas et résolu à l'unanimité d'autoriser le renouvellement de l'adhésion de la Ville de Rimouski au Centre de mise en valeur des Opérations Dignité, pour l'année 2018, et le paiement de la cotisation, au montant de 60 \$, plus taxes, si applicables.

DOSSIER(S) DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

2018-06-491

SUBVENTION 2018 - ORGANISME JE RACCROCHE

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jacques Lévesque, appuyé par le conseiller Jocelyn Pelletier et résolu à l'unanimité d'accorder à l'organisme Je raccroche une subvention de fonctionnement, au montant de 5 000 \$, pour l'année 2018.

2018-06-492

CONTRAT DE BAIL - VILLE DE RIMOUSKI ET MARCHÉ PUBLIC DE RIMOUSKI

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Jennifer Murray, appuyé par la conseillère Virginie Proulx et résolu à l'unanimité :

- d'accepter les termes et conditions du contrat de bail commercial à intervenir entre

la Ville de Rimouski et le Marché public de Rimouski;

- d'autoriser le maire et la greffière à signer ledit contrat de bail, pour et au nom de la Ville.

DOSSIER(S) DU SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES

2018-06-493

NOMINATION - REPRÉSENTANTS DE LA VILLE DE RIMOUSKI - OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE RIMOUSKI - COMITÉ DE TRANSITION

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Cécilia Michaud, appuyé par le conseiller Dave Dumas et résolu à l'unanimité de nommer messieurs Simon St-Pierre, conseiller, et Sylvain St-Pierre, directeur des ressources financières et trésorier, à titre de représentants de la Ville de Rimouski ainsi que monsieur Grégory Thorez, conseiller, à titre de substitut, au sein du comité de transition et de concertation de l'Office municipal d'habitation de Rimouski.

DOSSIER(S) DU SERVICE GÉNIE ET ENVIRONNEMENT

2018-06-494

PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) - 2014 À 2018 - PROGRAMMATION DE TRAVAUX, VERSION 7

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Rimouski a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Rimouski doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Karol Francis, appuyé par le conseiller Simon St-Pierre et résolu à l'unanimité que la Ville de Rimouski :

- s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

- s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligeant découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du Programme de la TECQ 2014-2018;

- approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, de la programmation de travaux datée du 22 mai 2018 et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des

Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

- atteste par la présente résolution que la programmation des travaux datée du 22 mai 2018 comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 décembre 2018;

- s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

- s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation des travaux approuvée par la présente résolution.

DOSSIER(S) DU SERVICE DU GREFFE

2018-06-495

SOUSSIONS 2018 - SERVICES PROFESSIONNELS D'UN LABORATOIRE - TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT CASERNE DE POMPIERS 63 RIMOUSKI - ENGLOBE CORP.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Jennifer Murray, appuyé par le conseiller Sébastien Bolduc et résolu à l'unanimité d'accepter les soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres sur invitation pour les services professionnels d'un laboratoire - travaux de réaménagement caserne de pompiers 63 Rimouski, ouvertes le 2 mai 2018, et d'autoriser l'octroi de ce contrat à la firme Englobe Corp. ayant obtenu le meilleur pointage final en fonction des critères établis au devis 2018-18, pour le prix de 25 093,29 \$, taxes incluses, suivant les modalités de son offre en date du 2 mai 2018.

2018-06-496

VENTE DE TERRAIN - LOT 5 794 005 DU CADASTRE DU QUÉBEC - MONSIEUR MATHIEU CHOUINARD - ABROGATION DE LA RÉOLUTION 2017-05-440

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jacques Lévesque, appuyé par le conseiller Simon St-Pierre et résolu à l'unanimité d'abroger la résolution 2018-05-440 adoptée le 1^{er} mai 2017, relativement à la vente du lot 5 794 005 du cadastre du Québec à monsieur Mathieu Chouinard et d'autoriser la conservation du dépôt de garantie, à titre de dommages et intérêts liquidés.

2018-06-497

COTISATION - FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS - FONDS SPÉCIAL DE REPRÉSENTATION

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Dave Dumas, appuyé par la conseillère Cécilia Michaud et résolu à l'unanimité d'autoriser la Ville de Rimouski à cotiser au Fonds spécial de représentation de la Fédération canadienne des municipalités, pour un montant de 1 149,75 \$ par année, taxes en sus, sur une période de deux ans.

DOSSIER(S) DU SERVICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

2018-06-498

CHANGEMENT DE NOM - COMITÉ CONSULTATIF FAVORISANT L'INTÉGRATION DES PERSONNES HANDICAPÉES

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jacques Lévesque, appuyé par le conseiller Jocelyn Pelletier et résolu à l'unanimité d'autoriser le changement du nom du comité consultatif pour la mise en oeuvre du Plan d'action de la Ville de Rimouski favorisant l'intégration des personnes handicapées par comité consultatif favorisant l'intégration des personnes handicapées.

2018-06-499

MISE À JOUR - REPRÉSENTANTS - COMITÉ DE SUIVI DU PLAN DE MOBILITÉ ACTIVE

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Sébastien Bolduc, appuyé par la conseillère Virginie Proulx et résolu à l'unanimité d'autoriser la représentation au comité de suivi du plan de mobilité active selon la composition suivante :

- 1 conseiller municipal nommé par les élus;
- 2 membres de l'Association Rimouski ville cyclable;
- 1 représentant de la Sûreté du Québec;
- 1 représentant du Centre intégré de la santé et des services sociaux;
- 1 représentant du Service des travaux publics;
- 1 représentant du Service génie et environnement;
- 2 représentants du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire;
- 1 représentant des institutions scolaires;
- 1 représentant du Service urbanisme, permis et inspection.

2018-06-500

PROTOCOLE D'ENTENTE - VILLE DE RIMOUSKI ET LES GRANDES FÊTES DU SAINT-LAURENT - FÊTE DU CANADA 2018

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Simon St-Pierre, appuyé par le conseiller Dave Dumas et résolu à l'unanimité :

- d'accepter les termes du protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Rimouski et les Grandes Fêtes du Saint-Laurent afin d'établir les modalités d'une collaboration pour la tenue de la Fête du Canada qui se déroulera le 1^{er} juillet 2018;

- d'autoriser le maire et la greffière à signer ledit protocole, pour et au nom de la Ville.

2018-06-501

PROTOCOLE D'ENTENTE - VILLE DE RIMOUSKI ET CENTRE DE PRÉVENTION DU SUICIDE DU BAS-SAINT-LAURENT

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Virginie Proulx, appuyé par la conseillère Jennifer Murray et résolu à l'unanimité :

- d'accepter les termes du protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Rimouski et le Centre de prévention du suicide du Bas-Saint-Laurent afin d'établir les modalités d'une collaboration pour la tenue de l'activité de financement Les entreprises en famille;

- d'accorder une contribution non monétaire de 520 \$ en équipements et services;

- d'autoriser le maire et la greffière à signer ledit protocole, pour et au nom de la Ville.

2018-06-502

SUBVENTION 2018 - SOCIÉTÉ DES LOISIRS DU BIC - TRANSFERT POSTAL

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Virginie Proulx, appuyé par le conseiller Jacques Lévesque et résolu à l'unanimité d'accorder à la Société des loisirs du Bic une subvention, au montant de 288,53 \$, représentant les coûts de transfert de son courrier suite à la location et/ou la vente de l'édifice municipal du Bic.

2018-06-503

SUBVENTION 2018 - FABRIQUE SAINT-GERMAIN DE RIMOUSKI - COMITÉ RIMOUSKOIS D'ACCUEIL DES RÉFUGIÉS SYRIENS

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jocelyn Pelletier, appuyé par la conseillère Jennifer Murray et résolu à l'unanimité d'accorder à la Fabrique Saint-Germain de Rimouski une subvention, au montant de 60 \$, à titre de soutien pour l'organisation d'un 5 à 7 de remerciements aux bénévoles et aux gens impliqués dans l'accueil des réfugiés Syriens.

2018-06-504

SUBVENTION 2018 - LOCATION TERRAIN DE TENNIS AU BIC

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Virginie Proulx, appuyé par le conseiller Karol Francis et résolu à l'unanimité d'accorder à monsieur Pierre Lefèvre et madame Isabelle Bouillon une subvention, au montant de 1 000 \$, pour la location de leur terrain de tennis du Bic, pour la période estivale 2018.

2018-06-505

SUBVENTION 2018 - CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE DU BIC - REMBOURSEMENT DE FRAIS D'UTILISATION D'INSTALLATIONS SPORTIVES

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Dave Dumas, appuyé par la conseillère Virginie Proulx et résolu à l'unanimité d'accorder au Club de patinage artistique du Bic une subvention, au montant de 2 000 \$, pour le remboursement des frais d'utilisation de la glace du pavillon multifonctionnel du Bic, pour l'année 2018.

2018-06-506

SUBVENTION 2018 - CORPORATION DES LOISIRS DE SAINTE-AGNÈS NORD - LOCATION DE RIDEAUX POUR LA MAISON HANTÉE

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Jennifer Murray, appuyé par la conseillère Cécilia Michaud et résolu à l'unanimité d'accorder à la corporation des loisirs de Sainte-Agnès Nord une subvention, au montant maximum de 4 800 \$, pour la location de rideaux ignifugés pour la tenue de l'activité Maison hantée.

DOSSIER(S) DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

2018-06-507

PROTOCOLE D'ENTENTE-CADRE - VILLE DE RIMOUSKI ET LA COMMISSION SCOLAIRE DE LAVAL - FORMATION DE POMPIERS

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Karol Francis, appuyé par le conseiller Sébastien Bolduc et résolu à l'unanimité :

- d'accepter les termes du protocole d'entente-cadre à intervenir entre la Ville de Rimouski et la Commission scolaire de Laval, afin d'établir les modalités applicables pour la formation des pompiers;
- d'autoriser le directeur du Service de sécurité incendie, ou son représentant, à signer ledit protocole, pour et au nom de la Ville.

DOSSIER(S) DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

2018-06-508

PROJET D'IMMOBILISATION - RÉFECTION DES RUES FINANCÉE PAR LES REVENUS GÉNÉRÉS PAR LES EXPLOITANTS DES CARRIÈRES ET SABLIERES 2018

CONSIDÉRANT l'article 14 du Règlement 1040-2017 déterminant les modalités d'autorisation des projets d'immobilisation;

CONSIDÉRANT la présentation faite au conseil municipal par monsieur Patrick Caron, ing., directeur du Service des travaux publics, et madame Nathalie Boulianne, ingénieure de projet au Service Génie et environnement, le 7 mai 2018, concernant les impacts budgétaires en 2018 des diverses activités de recouvrement dans les différents districts de la ville de Rimouski;

CONSIDÉRANT QU'une somme de 200 000 \$ a été prévue au programme triennal en immobilisation de l'année 2018 spécifiquement pour la réfection des rues financée au moyen des revenus provenant des droits générés et payés par les exploitants des carrières et sablières 2018 et calculés selon le tonnage des matières extraites de leurs sites;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jacques Lévesque, appuyé par le conseiller Dave Dumas et résolu à l'unanimité d'autoriser la réalisation du projet de réfection des rues présenté le 7 mai et financé par les revenus générés par les exploitants des carrières et sablières 2018, au montant de 200 000 \$, et d'autoriser le financement de ce projet à même les revenus générés par les droits versés à la Ville de Rimouski par les exploitants de carrières et sablières.

2018-06-509

SOUSSIONS 2018 - ACHAT D'UN FOURGON COMMERCIAL NEUF AVEC TOIT SURÉLEVÉ - COMPLEXE SPORTIF DESJARDINS - MICHAUD AUTOMOBILES INC.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Simon St-Pierre, appuyé par la conseillère Cécilia Michaud et résolu à l'unanimité d'accepter les soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres sur invitation pour l'achat d'un fourgon commercial neuf avec toit surélevé - Complexe sportif Desjardins, ouvertes le 16 mai 2018, et d'autoriser l'achat de ce fourgon, selon les termes et conditions spécifiés au cahier des charges 2018-22, auprès de Michaud Automobiles inc., plus bas soumissionnaire conforme, selon le prix soumis de 50 811 \$, taxes en sus, à être défrayé à même le surplus accumulé affecté pour le financement de nouvelles infrastructures sportives.

2018-06-510

SOUSSIONS 2018 - ACHAT DE FÛTS - RUE SAINT-GERMAIN (ENTRE L'AVENUE DE LA CATHÉDRALE ET LA RUE DES MARINS) - WESCO DISTRIBUTION CANADA

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Jennifer Murray, appuyé par le conseiller Karol Francis et résolu à l'unanimité d'accepter les soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres sur invitation pour l'achat de fûts, ouvertes le 16 mai 2018, et d'autoriser l'achat de ces fûts, selon les termes et conditions spécifiés au cahier des charges, auprès de Wesco Distribution Canada, plus bas soumissionnaire conforme, selon les prix unitaires soumis, pour un contrat de 53 390,18 \$, taxes en sus, à être financé à même le projet prévu à cette fin et l'ajout d'un montant de 6 059,69 \$ au projet financé à même un emprunt au fonds de roulement, remboursable sur une période de 5 ans, à compter de 2019.

DOSSIER(S) DU SERVICE URBANISME, PERMIS ET INSPECTION

2018-06-511

ANNULATION - PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 820-2014 AFIN D'AJUSTER LE DÉCOUPAGE DES ZONES A-9039 ET A-6061 ET PERMETTRE LES CIRCUITS DE COURSE ET D'ENTRAÎNEMENT POUR VÉHICULES MOTORISÉS DANS LA ZONE A-9039

CONSIDÉRANT QU'en date du 20 juin 2016, la Ville de Rimouski a amorcé une procédure de modification du Règlement de zonage 820-2014 en adoptant un projet de règlement visant à autoriser les circuits de course et d'entraînement pour véhicules motorisés dans la zone A-9039, voire plus précisément dans le secteur du chemin Victor-Gauvin, près de l'écocentre;

CONSIDÉRANT QUE l'adoption de ce projet de règlement constituait un prérequis au dépôt par le requérant, les Événements Mountain Cross, d'une demande d'autorisation auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) afin d'exercer éventuellement, un usage autre que l'agriculture sur les lots concernés;

CONSIDÉRANT QU'en date du 15 janvier 2018, la CPTAQ a rendu une décision défavorable que le requérant n'a pas contestée dans les délais impartis;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par la conseillère Virginie Proulx, appuyé par le conseiller Sébastien Bolduc et résolu à l'unanimité d'annuler la procédure de modification du Règlement de zonage 820-2014, entreprise le 20 juin 2016, afin d'ajuster le découpage des zones A-9039 et A-9061 et permettre les circuits de course et d'entraînement pour véhicules motorisés dans la zone A-9039.

2018-06-512

RÉTROCESSIONS DE TERRAINS - LOTS 4 785 330, 4 785 331 ET 4 785 332 DU CADASTRE DU QUÉBEC - CONSTRUCTION CLAUDE CÔTÉ INC. - MONSIEUR CLAUDE CÔTÉ

CONSIDÉRANT QUE la vente du lot 4 785 330 du cadastre du Québec à Construction Claude Côté inc. a été autorisée par la résolution 2012-12-1105;

CONSIDÉRANT QUE Construction Claude Côté inc. a acquis le lot 4 785 330 du cadastre du Québec le 9 juillet 2015;

CONSIDÉRANT QUE Construction Claude Côté inc. a obtenu des délais supplémentaires pour la construction d'une habitation sur ledit lot;

CONSIDÉRANT QU'à ce jour Construction Claude Côté inc. n'a déposé aucune demande de permis ni débuté les travaux de construction d'une résidence sur le lot 4 785 330 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT les difficultés de construction rencontrées par Construction Claude Côté inc. et la plus-value potentielle attribuable à la réalisation d'ouvrages sur le lot 4 785 330 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la vente des lots 4 785 331 et 4 785 332 du cadastre du Québec à Construction Claude Côté inc. a été autorisée respectivement par les résolutions 2012-12-1104 et 2015-01-030;

CONSIDÉRANT QUE Construction Claude Côté inc. a acquis les lots 4 785 331 et 4 785 332 du cadastre du Québec le 8 juillet 2015;

CONSIDÉRANT QUE Construction Claude Côté inc. a obtenu des délais supplémentaires pour la construction d'une habitation sur lesdits lots;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de construction de deux habitations sur les lots 4 785 331 et 4 785 332 du cadastre du Québec sont débutés, mais que celles-ci ne sont toujours pas habitables;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jocelyn Pelletier, appuyé par le conseiller Sébastien Bolduc et résolu à l'unanimité :

- d'autoriser la rétrocession du lot 4 785 330 du cadastre du Québec à la Ville de Rimouski en contrepartie du versement à Construction Claude Côté inc. d'un montant représentant 90 % du prix de vente payé avant taxes, en plus d'une somme de 10 000 \$;
- de débiter la procédure de rétrocession relativement aux lots 4 785 331 et 4 785 332 du cadastre du Québec;
- d'approuver les crédits budgétaires nécessaires à même l'excédent de fonctionnement affecté aux infrastructures;
- d'autoriser le maire et la greffière à signer tous les documents relatifs à ces rétrocessions, pour et au nom de la Ville.

2018-06-513

VENTE DE TERRAIN - PORTION DU LOT 6 099 295 DU CADASTRE DU QUÉBEC - 9013-2622 QUÉBEC INC. (MULTI SOUDURES BSL)

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Simon St-Pierre, appuyé par le conseiller Karol Francis et résolu à l'unanimité :

- d'autoriser la vente à la compagnie 9013-2622 Québec inc. d'une portion du lot 6 099 295 du cadastre du Québec, d'une superficie approximative de 2 831,61 mètres carrés au coût de 6 \$ le mètre carré, et ce, conformément à la promesse d'achat signée par monsieur Danny McKinnon, le 18 mai 2018;
- d'autoriser le maire et la greffière à signer tous les documents relatifs à cette transaction, pour et au nom de la Ville.

2018-06-514

VENTE DE TERRAINS - LOTS 5 890 875 ET 5 890 876 DU CADASTRE DU QUÉBEC - 2744-5634 QUÉBEC INC. (CONSTRUCTION BRUNO RIOUX ENR.)

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Dave Dumas, appuyé par le conseiller Simon St-Pierre et résolu à l'unanimité :

- d'autoriser la vente à la compagnie 2744-5634 Québec inc. des lots 5 890 875 et 5 890 876 du cadastre du Québec, pour le prix de 89 987,20 \$, incluant un montant de 35 760 \$ à titre de paiement des infrastructures municipales, et ce, conformément à la promesse d'achat signée par monsieur Jean-François Rioux, le 18 mai 2018;
- d'autoriser le maire et la greffière à signer l'acte de vente à intervenir, pour et au nom de la Ville.

2018-06-515

DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION POUR LA DÉMOLITION DU BÂTIMENT SIS AU 409, BOULEVARD JESSOP (ANCIEN TIM HORTONS)

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Rimouski a adopté le Règlement 876-2015 sur la démolition des bâtiments;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Bernard Fiset a soumis à la Ville une demande de certificat d'autorisation pour la démolition du bâtiment sis au 409, boulevard Jessop, actuellement érigé sur le lot 3 183 087 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le requérant a respecté les dispositions du Règlement 876-2015 sur la démolition des bâtiments, notamment en présentant un programme préliminaire de réutilisation du sol dégagé, lequel programme consiste à l'agrandissement du restaurant Normandin;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a respecté les dispositions du Règlement 876-2015 sur la démolition des bâtiments relatives à la publicisation du projet de démolition et du programme de réutilisation du sol dégagé;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a eu aucune opposition écrite à la démolition projetée du bâtiment;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par la conseillère Jennifer Murray, appuyé par la conseillère Cécilia Michaud et résolu à l'unanimité d'autoriser la démolition du bâtiment sis au 409, boulevard Jessop, actuellement érigé sur le lot 3 183 087 du cadastre du Québec, conditionnellement à l'acceptation par le conseil municipal du plan détaillé illustrant la végétation et la gestion des matières résiduelles.

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION - DÉROGATIONS MINEURES - IMMEUBLE SIS AU 120, MONTÉE INDUSTRIELLE-ET-COMMERCIALE

À la demande du maire, madame Anne Barrette, directrice du Service urbanisme, permis et inspection, tient une assemblée publique de consultation sur la demande de dérogations mineures déposée, en date du 6 mars 2018, concernant 5 aspects de l'aménagement extérieur de la propriété sise au 120, montée Industrielle-et-Commerciale, à savoir: l'aménagement de bandes de verdure et la plantation d'arbres en cour avant, la largeur de la rampe d'accès en cour avant, l'aménagement d'une aire de stationnement délimitée par une bordure et une bande gazonnée en cour latérale sud et arrière.

Après explication de la demande de dérogations mineures à l'aide d'un diaporama, madame Anne Barrette répond à la question d'un citoyen.

Monsieur Jocelyn Pelletier, conseiller, s'absente de 20 h 24 à 20 h 26.

2018-06-516

DÉROGATIONS MINEURES - IMMEUBLE SIS AU 120, MONTÉE INDUSTRIELLE-ET-COMMERCIALE

CONSIDÉRANT QUE monsieur Michel Hébert, représentant Cam-Trac Bernière inc., a déposé, en date du 6 mars 2018, une demande de dérogations mineures

concernant cinq (5) aspects de l'aménagement extérieur de la propriété sise au 120, montée Industrielle-et-Commerciale, à savoir : l'aménagement de bandes gazonnées et la plantation d'arbres en cour avant, la largeur de la rampe d'accès en cour avant, l'aménagement d'une aire de stationnement délimitée par des bordures en cour arrière et l'aménagement d'une bande de bordure en cour latérale sud;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Rimouski a émis une recommandation favorable et conditionnelle, en date du 1^{er} mai 2018;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la Ville de Rimouski a tenu une consultation publique en date du 4 juin 2018;

CONSIDÉRANT QU'une personne se fait entendre quant à la demande;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal est en accord et fait sienne la recommandation du comité consultatif d'urbanisme;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Karol Francis, appuyé par le conseiller Dave Dumas et résolu à l'unanimité d'accepter la demande de dérogations mineures présentée, en date du 6 mars 2018, par monsieur Michel Hébert, représentant Cam-Trac Bernière inc., propriétaire, concernant cinq (5) aspects de l'aménagement extérieur de la propriété sise au 120, montée Industrielle-et-Commerciale, à savoir :

- régulariser la profondeur des bandes gazonnées en cour avant variant de 3,53 à 4,04 mètres;

- être exempté de planter six (6) arbres en cour avant;

- régulariser la largeur excédentaire de 7,8 mètres de la rampe d'accès en cour avant;

- être exempté d'aménager une aire de stationnement en cour arrière délimitée par des bordures et un espace gazonné de 1,5 mètre de profondeur;

- être exempté d'aménager une bande de verdure en cour latérale sud, le tout, tel qu'illustré aux plans d'aménagement extérieur réalisés par Apex Ingénierie, en date du 7 mars 2018.

Cette acceptation est conditionnelle à l'ajout de verdure, de plantes ou de fleurs en bacs ou dans le sol, notamment dans les cours latérales nord et sud et près de l'entrée principale du commerce.

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION - DÉROGATIONS MINEURES - IMMEUBLE SIS AU 159, RUE DE SAINTE-CÉCILE-DU-BIC

À la demande du maire, madame Anne Barrette, directrice du Service urbanisme, permis et inspection, tient une assemblée publique de consultation sur la demande de dérogations mineures déposée, en date du 18 janvier 2018, concernant trois volets, à savoir : permettre deux enseignes supplémentaires au mur dont l'une ayant une surface excédentaire de 0,4 mètre carré, permettre des enseignes d'un matériau autre que le bois et permettre une réduction de la bande de verdure le long de la ligne latérale ouest, pour l'immeuble sis au 159, rue de Sainte-Cécile-du-Bic.

Après explication de la demande de dérogations mineures à l'aide d'un diaporama, monsieur le maire et madame Anne Barrette répondent à la question d'un citoyen.

2018-06-517

DÉROGATIONS MINEURES - IMMEUBLE SIS AU 159, RUE DE SAINTE-CÉCILE-DU-BIC

CONSIDÉRANT QUE monsieur Steve Lévesque, représentant Gestion Steve Lévesque inc., a déposé, en date du 18 janvier 2018, une demande de dérogations mineures visant à permettre deux (2) enseignes supplémentaires au mur de l'immeuble sis au 159, rue de Sainte-Cécile-du-Bic, dont l'une d'une surface excédentaire de 0,4 mètre carré, permettre des enseignes en matériaux autre que le bois et permettre une réduction de la bande de verdure le long de la ligne latérale ouest;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Rimouski a émis une recommandation favorable, en date du 1^{er} mai 2018;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la Ville de Rimouski a tenu une consultation publique en date du 4 juin 2018;

CONSIDÉRANT QU'une personne se fait entendre quant à la demande;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal est en accord et fait sienne la recommandation du comité consultatif d'urbanisme;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par la conseillère Jennifer Murray, appuyé par la conseillère Virginie Proulx et résolu à l'unanimité d'accepter la demande de dérogations mineures présentée, en date du 18 janvier 2018, par monsieur Steve Lévesque, représentant Gestion Steve Lévesque inc., propriétaire, afin de :

- permettre deux (2) enseignes supplémentaires au mur de l'immeuble sis au 159, rue de Sainte-Cécile-du-Bic, dont l'une d'une surface excédentaire de 0,4 mètre carré;
- permettre des enseignes en matériaux autre que le bois;
- permettre une réduction de la bande de verdure le long de la ligne latérale ouest.

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION - DÉROGATION MINEURE - IMMEUBLES SIS AUX 385 À 395, RUE BOULAY

À la demande du maire, madame Anne Barrette, directrice du Service urbanisme, permis et inspection, tient une assemblée publique de consultation sur la demande de dérogation mineure déposée, en date du 18 avril 2018, afin de permettre aucun revêtement de classe B sur les façades avant (est et ouest) des immeubles sis aux 385 à 395, rue Boulay.

Aucune question ou commentaire n'est adressé au conseil municipal concernant la demande de dérogation mineure.

2018-06-518

DÉROGATION MINEURE - IMMEUBLES SIS AUX 385 À 395, RUE BOULAY

CONSIDÉRANT QUE monsieur Jean Lebel, architecte, représentant l'Office municipal d'habitation de Rimouski, a déposé, en date du 18 avril 2018, une demande de dérogation mineure visant à permettre la réduction de 50 % de la surface minimale requise de revêtement de classe B sur les façades avant (est ou ouest) des bâtiments sis aux 385 à 395, rue Boulay;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Rimouski a émis une recommandation favorable, en date du 1^{er} mai 2018;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la Ville de Rimouski a tenu une consultation publique en date du 4 juin 2018;

CONSIDÉRANT QU'aucune personne ne désire se faire entendre quant à la demande;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal est en accord et fait sienne la recommandation du comité consultatif d'urbanisme;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Karol Francis, appuyé par le conseiller Jacques Lévesque et résolu à l'unanimité d'accepter la demande de dérogation mineure présentée, en date du 18 avril 2018, par monsieur Jean Lebel, architecte, représentant l'Office municipal d'habitation de Rimouski, propriétaire, et permettre la réduction de 50 % de la surface minimale requise de revêtement de classe B sur les façades avant (est ou ouest) des bâtiments sis aux 385 à 395, rue Boulay.

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION - PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI) - 9189-9641 QUÉBEC INC. - RUE DE LAUSANNE - DISTRICT SACRÉ-COEUR

À la demande du maire, madame Anne Barrette, directrice du Service urbanisme, permis et inspection, tient une assemblée publique de consultation sur le projet de résolution 2018-05-475 approuvant le projet particulier déposé par monsieur Martin D'Astous, représentant de 9189-9641 Québec inc., en vue de permettre la construction d'un centre équestre à vocation récréative et touristique sur les lots 2 897 694, 2 897 547 et 2 897 870 et l'occupation à des fins complémentaires, des lots 2 897 694, 2 897 547, 2 897 780, 3 510 345 et 3 510 349 du cadastre du Québec situés sur la rue de Lausanne, dans le district de Sacré-Cœur.

Cette consultation se tient dans le cadre de l'application du Règlement 274-2006 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) permettant au conseil municipal d'autoriser, à certaines conditions, un projet qui déroge au Règlement de zonage.

Après explication du projet de résolution à l'aide d'un diaporama, monsieur le maire répond aux questions de citoyens.

SECOND PROJET DE RÉOLUTION - PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI) – 9189-9641 QUÉBEC INC. - RUE DE LAUSANNE- DISTRICT SACRÉ-COEUR

Suite à l'assemblée publique de consultation, monsieur le maire annonce que le conseil municipal a convenu de surseoir à sa décision dans ce dossier.

RÈGLEMENT(S)

ASSEMBLÉE(S) PUBLIQUE(S) DE CONSULTATION

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-05-416 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 820-2014 AFIN D'INCLURE DANS LA ZONE P-3022, L'IMMEUBLE SIS AU 79, RUE DE SAINTE-CÉCILE DU BIC POUR PERMETTRE UN USAGE COMMERCIAL

À la demande du maire, madame Anne Barrette, directrice du Service urbanisme, permis et inspection, tient une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement 2018-05-416 dans le but de modifier le Règlement de zonage 820-2014 afin d'inclure dans la zone P-3022 l'immeuble sis au 79, rue de Sainte-Cécile-du-Bic pour y permettre un usage commercial.

Après explication du projet de règlement à l'aide d'un diaporama, madame Anne Barrette répond à la question d'un citoyen.

PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 820-2014 AFIN D'AJUSTER LE DÉCOUPAGE DE LA ZONE C-1520 ET D'AUGMENTER LA SUPERFICIE DE PLANCHER POUR LES COMMERCES AUTOMOBILES

À la demande du maire, madame Anne Barrette, directrice du Service urbanisme, permis et inspection, tient une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement 2018-05-417 modifiant le Règlement de zonage 820-2014 afin d'ajuster le découpage de la zone C-1520 et d'augmenter la superficie de plancher pour les commerces automobiles.

Après explication du projet de règlement à l'aide d'un diaporama, aucune question ou commentaire n'est adressé au conseil municipal.

PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 820-2014 AFIN D'AUTORISER LES USAGES RÉCRÉATIFS EXTENSIFS DE VOISINAGE ET PLUS DE DEUX ÉVÈNEMENTS SPÉCIAUX SUR LES TERRAINS DE LA ZONE P-3007

À la demande du maire, madame Anne Barrette, directrice du Service urbanisme, permis et inspection, tient une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement 2018-05-418 modifiant le Règlement de zonage 820-2014 afin d'autoriser les usages récréatifs extensifs de voisinage et plus de deux événements spéciaux sur les terrains de la zone P-3007.

Après explication du projet de règlement à l'aide d'un diaporama, aucune question ou commentaire n'est adressé au conseil municipal.

Madame Virginie Proulx, conseillère, s'absente de 21 h 15 à 21 h 17.

PROJET DE RÈGLEMENT COMPOSITE CONCERNANT LES ROULOTTES RÉSIDENTIELLES DÉROGATOIRES ET L'ENTREPOSAGE DE VÉHICULES

À la demande du maire, madame Anne Barrette, directrice du Service urbanisme, permis et inspection, tient une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement composite 2018-05-429 concernant les roulottes résidentielles dérogatoires et l'entreposage de véhicules.

Après explication du projet de règlement à l'aide d'un diaporama, aucune question ou commentaire n'est adressé au conseil municipal.

PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 820-2014 AFIN D'AUTORISER LES CHAMPS DE TIR À L'ARC ET À L'ARBALÈTE DANS LA ZONE A-9041

À la demande du maire, madame Anne Barrette, directrice du Service urbanisme, permis et inspection, tient une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement 2018-05-477 modifiant le Règlement de zonage 820-2014 afin d'autoriser les champs de tir à l'arc et à l'arbalète dans la zone A-9041.

Après explication du projet de règlement à l'aide d'un diaporama, madame Anne Barrette répond à la question d'un citoyen.

Monsieur Jocelyn Pelletier, conseiller, s'absente de 21 h 24 à 21 h 25.

ADOPTION DE PROJET(S) DE RÈGLEMENT

2018-06-519

PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 820-2014 AFIN D'AJUSTER LE DÉCOUPAGE DES ZONES H-5014 ET C-5017

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Virginie Proulx, appuyé par la conseillère Cécilia Michaud et résolu à l'unanimité d'adopter un projet de règlement modifiant le Règlement de zonage 820-2014 afin d'ajuster le découpage des zones H-5014 et C-5017 afin d'inclure l'immeuble sis au 2191, route 132 Est dans la zone H-5014 qui autorise la classe d'usages Habitation unifamiliale isolée (H1).

Copie dudit projet de règlement est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

ADOPTION DE SECOND(S) PROJET(S) DE RÈGLEMENT

2018-06-520

PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 820-2014 AFIN D'INCLURE DANS LA ZONE P-3022 L'IMMEUBLE SIS AU 79, RUE DE SAINTE-CÉCILE-DU-BIC POUR Y PERMETTRE UN USAGE COMMERCIAL ET DE REVOIR LE DÉCOUPAGE DES ZONES H-3021 ET H-3016

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Virginie Proulx, appuyé par le conseiller

Sébastien Bolduc et résolu à l'unanimité d'adopter un second projet de règlement modifiant le Règlement de zonage 820-2014 afin d'inclure dans la zone P-3022 l'immeuble sis au 79, rue de Sainte-Cécile-du-Bic pour y permettre un usage commercial et de revoir le découpage des zones H-3021 et H-3016.

Copie dudit projet de règlement est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

2018-06-521

PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 820-2014 AFIN D'AJUSTER LE DÉCOUPAGE DE LA ZONE C-1520 ET D'AUGMENTER LA SUPERFICIE DE PLANCHER POUR LES COMMERCES AUTOMOBILES

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jacques Lévesque, appuyé par la conseillère Cécilia Michaud et résolu à l'unanimité d'adopter un second projet de règlement modifiant le Règlement de zonage 820-2014 afin d'augmenter la superficie de plancher autorisée pour les commerces automobiles (C7) dans la zone C-1520 et pour modifier le découpage des zones H-1519, C-1520 et H-1521.

Copie dudit projet de règlement est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

2018-06-522

PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 820-2014 AFIN D'AUTORISER LES USAGES RÉCRÉATIFS EXTENSIFS DE VOISINAGE ET PLUS DE DEUX ÉVÉNEMENTS SPÉCIAUX SUR LES TERRAINS DE LA ZONE P-3007

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Virginie Proulx, appuyé par le conseiller Jocelyn Pelletier et résolu à l'unanimité d'adopter un second projet de règlement modifiant le Règlement de zonage 820-2014 afin d'autoriser les usages récréatifs extensifs de voisinage et plus de deux événements spéciaux sur les terrains de la zone P-3007.

Copie dudit projet de règlement est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

2018-08-523

PROJET DE RÈGLEMENT COMPOSITE CONCERNANT LES ROULOTTES RÉSIDENTIELLES DÉROGATOIRES ET L'ENTREPOSAGE DE VÉHICULES

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Sébastien Bolduc, appuyé par le conseiller Karol Francis et résolu à l'unanimité d'adopter un second projet de règlement composite concernant les roulottes résidentielles dérogatoires et l'entreposage des véhicules.

Copie dudit projet de règlement est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

**PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 820-2014
AFIN D'AUTORISER LES CHAMPS DE TIR À L'ARC ET À L'ARBALÈTE DANS
LA ZONE A-9041**

Suite à l'assemblée publique de consultation, monsieur le maire annonce que le conseil municipal a convenu de surseoir à sa décision dans ce dossier.

AVIS DE PRÉSENTATION

26-06-2018

**PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 820-2014
AFIN DE MODIFIER LE DÉCOUPAGE DES ZONES H-5014 ET C-5017**

AVIS DE PRÉSENTATION est donné par la conseillère Virginie Proulx qu'à une séance ultérieure de ce conseil, il sera proposé l'adoption d'un règlement modifiant le Règlement de zonage 820-2014 afin de modifier le découpage des zones H-5014 et C-5017 afin d'inclure l'immeuble sis au 2191, route 132 Est dans la zone H-5014 qui autorise la classe d'usages Habitation unifamiliale isolée (H1).

AFFAIRES NOUVELLES

2018-06-524

**NOMINATION - REPRÉSENTANT DE LA VILLE DE RIMOUSKI - MUNICIPALITÉ
RÉGIONALE DE COMTÉ DE RIMOUSKI-NEIGETTE (MRC) - SÉANCE
ORDINAIRE DU 13 JUIN 2018**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Sébastien Bolduc, appuyé par la conseillère Jennifer Murray et résolu à l'unanimité de nommer monsieur Dave Dumas à titre de représentant de la Ville de Rimouski à la Municipalité régionale du comté de Rimouski-Neigette (MRC), exceptionnellement, pour la séance ordinaire du 13 juin 2018.

2018-06-525

**NOMINATION - MEMBRE INDÉPENDANT AU SEIN DU RÉGIME
COMPLÉMENTAIRE DE RETRAITE**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Karol Francis, appuyé par le conseiller Jocelyn Pelletier et résolu à l'unanimité de nommer monsieur Raymond Lacroix à titre de membre indépendant au sein du comité du régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Rimouski.

2018-06-526

**PROMOTION - MONSIEUR JEAN-PHILIP MURRAY - POSTE DE CONSEILLER
EN URBANISME**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Jennifer Murray, appuyé par le conseiller Dave Dumas et résolu à l'unanimité d'autoriser la promotion de monsieur Jean-Philip Murray au poste de conseiller en urbanisme, selon le salaire et les conditions spécifiés à l'annexe préparée par le Service des ressources humaines, en date du

24 mai 2018, la promotion de monsieur Murray étant effective à une date à être déterminée par la directrice du Service urbanisme, permis et inspection.

2018-06-527

LETTE D'ENTENTE - SYNDICAT DES EMPLOYÉES ET EMPLOYÉS DE BUREAU - PÉRIODE D'ESSAI - POSTE DE CONSEILLER EN URBANISME

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jacques Lévesque, appuyé par la conseillère Cécilia Michaud et résolu à l'unanimité :

- d'approuver les termes de la lettre d'entente à intervenir entre la Ville de Rimouski et le Syndicat des employées et employés de bureau portant sur la période d'essai du titulaire retenu au poste de conseiller en urbanisme;

- d'autoriser le maire et la greffière à signer ladite entente, pour et au nom de la Ville.

2018-06-528

EMBAUCHE - MADAME JENNIFER SOUCY-SERGERIE - EMPLOYÉE CONTRACTUELLE - PRÉPOSÉE AU CONTRÔLE ANIMALIER

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Sébastien Bolduc, appuyé par la conseillère Virginie Proulx et résolu à l'unanimité :

- d'accepter les termes du contrat d'emploi à intervenir entre la Ville de Rimouski et madame Jennifer Soucy-Sergerie afin d'établir les modalités applicables à son embauche à titre de préposée au contrôle animalier;

- d'autoriser le maire et la greffière à signer ledit contrat, pour et au nom de la Ville.

2018-06-529

ADDENDA - ENTENTE TRIPARTITE - PROGRAMME DE SUPPLÉMENT AU LOYER - MARCHÉ PRIVÉ - SL1

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Karol Francis, appuyé par le conseiller Dave Dumas et résolu à l'unanimité :

- d'accepter les termes d'un addenda à l'entente tripartite intervenue entre la Société d'habitation du Québec (SHQ), la Ville de Rimouski et l'Office municipal d'habitation de Rimouski, le 1^{er} avril 2016, concernant le nouveau programme de supplément au loyer, Marché privé - SL1;

- d'autoriser le maire et la greffière à signer ledit addenda, pour et au nom de la Ville.

2018-06-530

SOUSSIONS 2018 - SERVICES PROFESSIONNELS (INGÉNIEURS) - CONSTRUCTION DES CELLULES 10 ET 11 - RECOUVREMENT FINAL ET CAPTAGE DE BIOGAZ – GROUPE ALPHARD

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jocelyn Pelletier, appuyé par le conseiller Sébastien Bolduc et résolu à l'unanimité d'accepter les soumissions reçues dans le

cadre de l'appel d'offres public pour les services professionnels (ingénieurs) - construction des cellules 10 et 11 - recouvrement final et captage de biogaz, ouvertes le 23 mai 2018, et d'autoriser l'octroi de ce contrat à la firme Groupe Alphard ayant obtenu le meilleur pointage final en fonction des critères établis au devis 2018-17, pour le prix de 195 112,58 \$, taxes incluses, suivant les modalités de son offre, en date du 23 mai 2018.

2018-06-531

SOUSSION 2018 - SERVICES PROFESSIONNELS (ARCHITECTES) - RELOCALISATION DE LA BIBLIOTHÈQUE DU BIC DANS L'ANCIEN PRESBYTÈRE – PROULX SAVARD ARCHITECTES

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Virginie Proulx, appuyé par la conseillère Jennifer Murray et résolu à l'unanimité d'accepter la soumission reçue dans le cadre de l'appel d'offres sur invitation pour les services professionnels (architectes) - relocalisation de la bibliothèque du Bic dans l'ancien presbytère, ouverte le 23 mai 2018, et d'autoriser l'octroi de ce contrat à Proulx Savard Architectes ayant répondu aux critères établis au devis 2018-22, pour le prix de 68 870 \$, taxes incluses, suivant les modalités de son offre, en date du 23 mai 2018.

2018-06-532

SOUSSIONS 2018 - OPÉRATION DU LIEU DE COMPOSTAGE - EXPLOITATION JAFFA INC.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Karol Francis, appuyé par le conseiller Sébastien Bolduc et résolu à l'unanimité d'accepter les soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres public pour l'opération du lieu de compostage, ouvertes le 23 mai 2018, et d'autoriser l'octroi de ce contrat, selon les termes et conditions spécifiés au cahier des charges 2018-18, à Exploitation Jaffa inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour la période du 16 septembre 2018 au 15 septembre 2023, selon les prix soumis, pour un contrat d'un montant de 1 104 216 \$, taxes en sus.

2018-06-533

SOUSSIONS 2018 - CORRECTION PAR PLANAGE À FROID ET REVÊTEMENT EN ENROBÉ BITUMINEUX PRÉPARÉ ET POSÉ À CHAUD DANS DIFFÉRENTES RUES - LES PAVAGES LAURENTIENS, DIVISION DE SINTRA INC.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Dave Dumas, appuyé par le conseiller Simon St-Pierre et résolu à l'unanimité d'accepter les soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres public pour les travaux de correction par planage à froid et revêtement en enrobé bitumineux préparé et posé à chaud dans différentes rues, ouvertes le 17 mai 2018, et d'autoriser l'octroi de ce contrat, selon les termes et conditions spécifiées au devis 2018-09, à Les Pavages Laurentiens Division de Sintra inc., plus bas soumissionnaire conforme dans l'ensemble, selon les prix unitaires soumis, pour un contrat d'un montant approximatif de 1 935 183,03 \$, taxes incluses.

2018-06-534

PROLONGATION DE CONTRAT - DIVERS SERVICES À ÊTRE RENDUS À L'AÉROPORT DE RIMOUSKI - AVJET HOLDING INC.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Cécilia Michaud, appuyé par le conseiller Jacques Lévesque et résolu à l'unanimité :

- d'autoriser la prolongation du contrat pour divers services à être rendus à l'aéroport de Rimouski auprès de la firme Avjet Holding inc., pour la période du 11 juin au 10 septembre 2018, selon un taux horaire de 25 \$, taxes en sus;

- de requérir le versement à la Ville d'une ristourne de 0,35 \$/litre sur le carburant à être vendu par ladite firme sur les produits Jet A1 « AIA » et 100LL durant cette période.

2018-06-535

COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DE LA VILLE DE RIMOUSKI - APPROBATION DES RECOMMANDATIONS - RÉUNION DU 29 MAI 2018

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Jennifer Murray, appuyé par le conseiller Jocelyn Pelletier et résolu à l'unanimité d'approuver, à l'exclusion des demandes de dérogation mineure, les recommandations contenues au procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Rimouski, tenue le 29 mai 2018.

DÉPÔT - PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1047-2017 CONCERNANT L'EXPLOITATION DE L'AÉRODROME DE RIMOUSKI

Madame Cécilia Michaud, conseillère, dépose un projet de règlement modifiant le Règlement 1047-2017 concernant l'exploitation de l'aérodrome de Rimouski, expliquant brièvement l'objet et la portée dudit règlement.

27-06-2018

AVIS DE PRÉSENTATION - PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1047-2017 CONCERNANT L'EXPLOITATION DE L'AÉRODROME DE RIMOUSKI

AVIS DE PRÉSENTATION est donné par la conseillère Cécilia Michaud qu'à une séance ultérieure de ce conseil, il sera proposé l'adoption d'un règlement modifiant le Règlement 1047-2017 concernant l'exploitation de l'aérodrome de Rimouski.

DÉPÔT - PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 606-2011 ET SES MODIFICATIONS SUR LA TARIFICATION DES BIENS ET SERVICES

Madame Virginie Proulx, conseillère, dépose un projet de règlement modifiant le Règlement 606-2011 et ses modifications sur la tarification des biens et services, expliquant brièvement l'objet et la portée dudit règlement.

28-06-2018

AVIS DE PRÉSENTATION - PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 606-2011 ET SES MODIFICATIONS SUR LA TARIFICATION DES BIENS ET SERVICES

AVIS DE PRÉSENTATION est donné par la conseillère Virginie Proulx qu'à une séance ultérieure de ce conseil, il sera proposé l'adoption d'un règlement modifiant le Règlement 606-2011 et ses modifications sur la tarification des biens et services.

2018-06-536

TARIFICATION - CENTRE DE SERVICES ANIMALIERS DE RIMOUSKI

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Rimouski prend à sa charge, pour une période temporaire, la gestion des services animaliers sur son territoire;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'adopter une tarification pour différents services à être rendus en ce domaine;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a débuté sa procédure d'adoption d'un règlement à cet effet;

CONSIDÉRANT QU'il est opportun de prévoir, jusqu'à l'entrée en vigueur dudit règlement, la tarification applicable dans l'intervalle;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par la conseillère Jennifer Murray, appuyé par le conseiller Dave Dumas et résolu à l'unanimité d'adopter les tarifs du Centre de services animaliers de Rimouski suivants :

	Adoption	Cession
Chat		
Stérilisé ¹	40 \$	20 \$
Non stérilisé	20 \$	40 \$
Portée (moins de 6 mois)		60 \$
Chien		
Vacciné ²	100 \$	50 \$
Non vacciné	60 \$	70 \$
8 ans et plus	50 \$	
Portée (moins de 6 mois)		70 \$
Autres animaux domestique	10 \$	10 \$

Récupération d'un animal³	Frais de garde de 10 \$ par jour
Location de cage/trappe	Dépôt de 50 \$ (remboursable)

¹Sur présentation d'une preuve de stérilisation.

²Sur présentation d'une preuve de vaccination (parvovirus).

³Animal capturé en situation d'errance ou pris en charge en situation d'urgence.

2018-06-537

BAIL - SOCIÉTÉ DE PROTECTION DES FORÊTS CONTRE LE FEU (SOPFEU) - AÉROPORT DE RIMOUSKI

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Cécilia Michaud, appuyé par le conseiller Karol Francis et résolu à l'unanimité :

- d'accepter les termes du bail à intervenir entre la Ville de Rimouski et la Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU) pour la location de deux (2) locaux (007 et 008) situés à l'aéroport, pour la période débutant le 5 juin 2018 et se terminant à la fin des opérations de ladite société;

- d'autoriser le maire et la greffière à signer ledit bail, pour et au nom de la Ville.

2018-06-538

MANDAT - CABINET D'AVOCATS - RECOURS INTENTÉS DEVANT LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU QUÉBEC EN MATIÈRE IMMOBILIÈRE

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Jennifer Murray, appuyé par le conseiller Dave Dumas et résolu à l'unanimité de mandater l'étude Cain Lamarre, s.e.n.c.r.l., pour représenter la Ville de Rimouski dans le cadre des dossiers suivants :

- Société en commandite 220 immobilière inc. / Groupe Altus c. Ville de Rimouski et MRC de Rimouski-Neigette (SAI-Q-229211-1710);

- Structures G.B. Itée c. Ville de Rimouski et MRC de Rimouski-Neigette (SAI-Q-229179-1710);

- Structures G.B. Itée c. Ville de Rimouski et MRC de Rimouski-Neigette (SAI-Q-229187-1710);

- Société immobilière GP inc. c. Ville de Rimouski et MRC de Rimouski-Neigette (SAI-Q-229641-1710).

2018-06-539

SOUSSIONS 2018 - ACHAT D'UNE CAMIONNETTE NEUVE 4 X 4, CABINE SIMPLE, BOÎTE DE 8 PIEDS D'UNE CAPACITÉ DE REMORQUAGE DE 7 000 LBS MINIMUM - BOUCHARD FORD

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Virginie Proulx, appuyé par le conseiller Sébastien Bolduc et résolu à l'unanimité d'accepter les soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres sur invitation pour l'achat d'une camionnette neuve, 4x4,

cabine simple, boîte de 8 pieds, d'une capacité de remorquage de 7 000 lbs minimum, ouvertes le 4 juin 2018, à l'exception de celle reçue de la firme Boulevard Chevrolet Buick GMC Cadillac inc., et d'autoriser l'octroi de ce contrat, selon les termes et conditions spécifiés au cahier des charges 2018-27, à Bouchard Ford, plus bas soumissionnaire conforme, selon le prix de 34 526 \$, taxes en sus, à être défrayé à même un emprunt au fonds de roulement, remboursable sur une période de cinq (5) ans, à compter de 2019.

2018-06-540

CONTRAT DE TRAVAIL - MADAME SOPHIE LAJOIE - AGENTE DE PROJET EN AGRICULTURE URBAINE - COSMOSS RIMOUSKI-NEIGETTE

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Jennifer Murray, appuyé par la conseillère Virginie Proulx et résolu à l'unanimité :

- d'accepter les termes du contrat de travail à intervenir entre le Ville de Rimouski et madame Sophie Lajoie pour agir à titre d'agente de projet en agriculture urbaine pour COSMOSS Rimouski-Neigette;

- d'autoriser le maire et la greffière à signer ledit contrat, pour et au nom de la Ville.

DÉPÔT DE DOCUMENT(S)

RAPPORT DES DÉBOURSÉS PAR OBJET - BORDEREAU NUMÉRO 09

Dépôt par le directeur des ressources financières et trésorier du rapport des dépenses par objet pour la période se terminant le 18 mai 2018.

DÉPÔT PAR LE TRÉSORIER DU RAPPORT DÉTERMINANT LES CONCLUSIONS D'UN EMPRUNT PAR OBLIGATIONS, D'UN MONTANT DE 9 925 000 \$ DATÉ DU 7 JUIN 2018 DONT L'ADJUDICATION A ÉTÉ EFFECTUÉE LE 24 MAI 2018

Dépôt par le directeur des ressources financières et trésorier du rapport déterminant les conclusions d'un emprunt par obligations, d'un montant de 9 925 000 \$, daté du 7 juin 2018, dont l'adjudication a été effectuée le 24 mai 2018.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire répond aux questions qui lui sont adressées par des citoyens.

LEVÉE DE LA SÉANCE

Après avoir traité tous les sujets à l'ordre du jour, monsieur le maire lève la séance à 22 h 20.

Marc Parent, maire

Monique Sénéchal, greffière de la Ville